

NOTE D'INFORMATION

Définition des stages validants

Le Comité Directeur a été amené à faire évoluer la définition du stage validant pour la prochaine saison après avoir recueilli une proposition du CHG et l'avis du CTN.

Il a adopté, lors de sa réunion du 8 juillet 2026, à l'unanimité, la définition ci-dessous à appliquer à compter de la saison 2026-2027 :

Un stage validant est un stage organisé par la Fédération ou ses organes déconcentrés (Ligues, Comités Départementaux), et comptabilisé en vue de l'inscription à l'examen des grades du 1er au 4e Dan.

- Le stage régional validant est dirigé par le DFR de la Ligue, un membre du Collège Technique National ou du Conseil des Haut Gradés.

- Il peut être dirigé, sous réserve d'accord du DFR, par un 5e Dan titulaire d'un diplôme d'enseignement professionnel, membre d'un Comité Technique Régional (sauf cas particuliers Outremer).

- Il peut également, avec l'accord du CHG, être dirigé par un enseignant passé ou présent du Hombu Dojo de Tokyo ou représentant la FIA.

- Le stage a une durée minimale de 3 heures.

- Les stages jeunes et enseignants jeunes, tout comme les stages de préparation aux passages de grade, ne peuvent être validants.

- Un seul stage organisé par le Comité Départemental avec l'accord de la Ligue est pris en compte lors de l'inscription à l'examen.